

## Récapitulatif de dépôt de la justification

### Rapport final et technique

Libellé de la demande : Demande de financement - Ecocontribution - Gestion des Milieux Lentiques en Occitanie - Phase 2 - 2019  
Référence administrative : 00000311

#### **Demandeur :**

Nom : FEDERATION REGIONALE DES CHASSEURS D'OCCITANIE  
Numéro SIRET : 443726302 00047

#### **Informations de réalisation :**

##### **Caractéristiques de la justification :**

**La justification se fait-elle dans le cadre du rapport final ? OUI**

**Thème de référence de l'OFB :** 1- Renforcer la mobilisation et l'engagement du réseau associatif chasse pour la préservation de la nature et de l'environnement

##### **Rapport technique de la justification :**

**Combien d'actions comportait la demande d'aide ? : 3**

**Date de fin du projet :** 31/12/2020

##### **Objectifs atteints et non atteints du projet sur l'année de la demande :**

- Contribuer à l'amélioration des connaissances sur les milieux humides et lentiques : recensement participatif sur 4 territoires de projet (Sor, Tescou, Gimone, Arrats-Auroue) soit 77 communes supplémentaires et diagnostics fonctionnels et écologiques des milieux à restaurer - Objectif atteint.
- Sensibiliser différents publics cibles à leur conservation : envoi des lettres d'information aux gestionnaires locaux, pose de panneaux d'information pour les usagers de la nature. Le nombre d'animations terrain a dû être limité compte tenu du contexte.- Objectif atteint.
  - o Restaurer les fonctionnalités intrinsèques et le réseau de ces milieux humides : objectif atteint.
  - o Agir en partenariat avec les acteurs de la préservation des milieux humides : réunions de comité de pilotage locaux réalisées (format parfois adapté : dématérialisé).- Objectif atteint.

### **Précision du territoire du ou des territoires de réalisation :**

Le projet concerne 6 départements du territoire midi-pyrénéen. Chaque département compte un ou plusieurs territoires de projet :

- Aveyron : Dourdou Aval (3 communes), Aubrac (3 communes), et Tourbière de Bouloc (1 commune)
- Haute-Garonne : Volvestre (14 communes), Lauragais (23 communes), Fontonnais (6 communes), Hers-Ariège (5 communes), Nère-Louge (16 communes).
- Gers : Arrats-Gimone (25 communes), Coteaux du Gers (12 communes)
- Lot : Basse Vallée du Lot (37 communes)
- Tarn : Bagas (11 communes), Sor (33 communes) et Tescou (7 communes)
- Tarn-et-Garonne : Quercy-Rouergue (34 communes), Sud Quercy (42 communes), Tescou-Tescounet (8 communes), Arrats-Auroue (12 communes) et Gimone (25 communes)

Au total, ce sont donc 19 territoires et 316 communes qui sont concernées par le projet.

### **Action 1 :**

**Intitulé :** Mise en œuvre de la procédure méthodologique territoriale éprouvée

**Détails :** Sur chaque territoire, une démarche commune est appliquée, du recensement des mares et autres milieux humides éventuels, jusqu'à leur restauration. Les étapes mises en œuvre en 19-20 dépendent de l'état d'avancement et de l'historique de chaque territoire.

1) Recensement des mares (+/- lacs) au travers d'un inventaire participatif auprès des adhérents du réseau cynégétique. Le technicien de la FDC rencontre individuellement chaque responsable de société. Un tableau, une carte et une notice leur est remis afin qu'ils conduisent ce recensement avec un groupe de chasseurs ayant une bonne connaissance du territoire. Les fiches sont collectées quelques semaines plus tard et les données sont saisies sur la base de données en ligne. Cette étape a été réalisée au cours du 2ème semestre 2020 sur 4 territoires de projet : 82-Gimone (25 communes), 82-Arrats-Auroue (12 communes), 81- Sor (33 communes), 81-Tescou (7 communes).

Cette étape permettra de démarrer les actions de diagnostic et de restauration en 2021 sur ces 4 territoires.

2) Priorisation des mares à restaurer :

- o Action menée en janvier 2020 sur le territoire des Coteaux de Gascogne dans le Gers.
- o Cette étape est conduite à l'issue de l'inventaire et vise à sélectionner les mares prioritaires sur lesquels un diagnostic sera conduit en vue de leur restauration.
- o La priorisation est réalisée par la FRCO, via un outil cartographique spécifiquement élaboré par un prestataire (IDGEO) dans le cadre du projet. Cet outil a été finalisé en 2020.
- o Cet outil établit l'analyse des données et l'attribution des notes aux mares en fonction des critères définis, à savoir : i) Des critères territoriaux validés en comité de pilotage (hydrologie, état de dégradation, contexte paysager, accessibilité et usage), ii) Des critères cartographiques : densité de milieux humides, réseaux directs de mares, réseaux indirects de mares (connectés via la TVB), présence de zones d'intérêt écologique et sensibilité à l'érosion.

3) Diagnostic des fonctionnalités hydro-morphologiques et écologiques des mares prioritaires :

o Ces diagnostics visent à évaluer l'état initial des mares et à prévoir les travaux à conduire pour restaurer leur fonctionnalité écologique. Dans un second temps, ils pourront permettre d'évaluer l'intérêt des travaux pour les groupes étudiés.

o Les diagnostics fonctionnels sont conduits par les FDC via un formulaire en ligne, permettant de relever l'état de la mare et les menaces (Ce formulaire est issu de l'adaptation du diagnostic proposé par le pôle relais mares en mouillères de France en 2007) :

- i) Informations générales : contexte, taille, schéma, photo, localisation GPS, ...
- ii) Hydrologie : alimentation, évacuation, profondeur, ...
- iii) Etat de la mare : berges, protection, stade d'évolution, végétation, usages, gestion, ...

Cette action comprenant l'ensemble des étapes mises en œuvre sur les territoires de projet en amont des travaux, elle ne peut être résumée en 3000 caractères. cf. suite en PJ.

**Ecarts éventuels et explications entre réalisation et prévisionnel :** Les actions initialement prévues ont bien été conduites. Les recensements de mares sur les territoires de la Gimone, Arrats-Auroue, Sor et Tescou (81) ont été ajoutés aux objectifs initiaux pour des raisons de calendrier (recensement et priorisation à réaliser en amont des diagnostics

écologiques).

**Livrables** : Fiches-restauration, conventions de gestion des milieux humides restaurés et/ou illustrations des travaux.

Résultats et indicateurs chiffrés :

- 1) Recensement : 77 communes supplémentaires sur lesquelles un recensement participatif des mares a été conduit pour un total de 611 mares et 303 lacs recensés
- 2) Priorisation : notation et classement des 200 mares du territoire Coteaux du Gers, recensées en 2019.
- 3) Diagnostic :
  - o Pré-travaux : 41 diagnostics fonctionnels et 26 diagnostics écologiques
  - o Post-travaux : 39 diagnostics fonctionnels et 9 diagnostics écologiques.
- 4) Restauration : 99 mares restaurées (automne 2019 et 2020) et 1 lac aménagé.

## **Action 2 :**

**Intitulé** : Communication, et développement de partenariats et d'outils.

**Détails** : - Animation d'événementiels, ateliers techniques de terrain pour les gestionnaires :

- o Organisation d'un événement pour la Journée Mondiale des Zones Humides dans le Tarn-et-Garonne (05/02/20)
- o Participation aux journées européennes du patrimoine sur le camp militaire de Caylus (19/09/21)
- o Présentation de la démarche et visite d'une mare restaurée à l'occasion du comité de pilotage de la CATZH adasea.d'Oc (01/10/20)
- o Réalisation de 7 animations scolaires sur le thème des mares par l'adasea.d'Oc.

- Édition de différents supports de communication vers différents publics :

- o Envoi de 10 lettres d'informations (1 à 2 par département et 2 régionales)
- o Réalisation de 2 vidéos (Haute-Garonne et régional) : définition du cahier des charges, recherche de témoignages, organisation des prises de vues avec le prestataire,
- o Réalisation et diffusion d'une plaquette sur les mares de la Basse Vallée du Lot (1000 ex.)
- o Installation de 6 panneaux d'information sur des mares restaurées.

- Développement et enrichissement des bases de données et mise en consultation et partage via un web SIG dédié :

- o Enrichissement de la base de données « recensement » avec les nouvelles saisies et via l'import de données collectées dans le cadre d'autres programmes,
- o Finalisation de l'outil de priorisation (test, correction et ajout critère érosion des sols) et mise à disposition de l'interface en ligne auprès des FDC,
- o Amélioration de la base de données « diagnostic » avec un module de saisie en ligne, et incrémentation des données par les FDC,
- o Préparation de la base de données « travaux » dans le cadre du bilan du projet.

- Participation des partenaires et acteurs locaux dans la démarche territoriale de projet : échanges réguliers avec les partenaires (suivi de projet, invitation aux travaux, organisation d'événements locaux, ...).

- Présentation du projet lors des Assises Nationales de la Biodiversité (08/10/2020).

**Ecarts éventuels et explications entre réalisation et prévisionnel** : Les animations auprès des gestionnaires et grand public ont été moins nombreuses que prévues. Les 2 actions prévues au printemps 2020 en Haute-Garonne ont dû être annulées, et aucune action n'a pu être proposée pour la Fête des Mares.

La réalisation de la base de données travaux a été reportée au début de l'année 2021, afin de profiter du bilan du programme 2017-2020 pour rassembler les données à intégrer dans cet outil.

L'inauguration prévue en 2020 sur la tourbière de Bouloc (12), aménagée en 2019, n'a pu être réalisée. Une prise de vue aérienne du site par drone a été réalisée et diffusée aux partenaires lors du comité de pilotage.

**Livrables** : - Copie des lettres d'informations

- BAT des panneaux, de la plaquette et des roll-up.

- Diaporama de la présentation lors des Assises Nationales de la Biodiversité.

## **Action 3 :**

**Intitulé :** Coordination technique et administrative du projet

**Détails :** A l'échelle régionale, la coordination du projet est assurée par la FRCO. Les principales actions réalisées sont :

- Suivi et accompagnement des FDC dans la conduite de leur projet (respect du calendrier, relation partenaires, recherche de retours d'expériences et prestataires sur la limitation de l'érosion, organisation des comités de pilotage départementaux, ...)
- Organisation d'un comité technique régional annuel (26/02/2020),
- Relai d'actualités sur les mares (forum des marais atlantiques, appels à projet, ...)
- Gestion administrative et financière du projet (suivi des dépenses, bilans semestriels, finalisation demande d'acompte AEAG, reversement de subventions, préparation du bilan technique et financier pour la demande de solde, montage du dossier 2021-2022, ...)

De plus, la FRCO participe dans le cadre de cette action à la mise en œuvre de l'axe 4 du Programme Régional d'Actions pour les Mares en Occitanie, en co-pilotage avec le CEN Occitanie : définition de l'architecture du centre de ressources, réflexion sur la priorisation des actions de gestion conservatoire et de restauration des mares en Occitanie et constitution d'un répertoire des acteurs.

A l'échelle départementale, la gestion du projet est assurée par le technicien référent, en collaboration avec le service comptable. Les principales actions conduites sont :

- Organisation d'une réunion annuelle du comité de pilotage. Cette réunion permet de présenter aux partenaires, et parfois aux acteurs locaux, l'avancement du projet et les perspectives envisagées pour l'année suivante,
- Gestion administrative et financière : suivi des dépenses et remontées des justificatifs auprès de la FRCO, définition du projet départemental 2021-2022, ...

**Ecarts éventuels et explications entre réalisation et prévisionnel :** Les actions initialement prévues ont bien été conduites.

**Livrables :** Diaporama et compte-rendu des réunions de comités de pilotage départementaux et régionaux.

**Partenaires du projet effectivement mobilisés :**

Cellule d'Assistance Technique Zones Humides (ADASEA 32, Adasea.d'Oc) et CPIE Quercy Garonne pour la réalisation de diagnostics écologiques et la réalisation d'animations.

Dans le cadre des comités de pilotage locaux les structures suivantes ont également participé : syndicats de rivière locaux, chargés d'intervention de l'AEAG, CD82 (SATESE), DDT82, SD OFB 12 et PNR Aubrac.

Enfin, les chasseurs locaux, les élus et les propriétaires sont informés régulièrement des avancées du projet et sont invités aux travaux.

Indirectement en tant que partenaire du Programme Régional d'Action pour les Mares en Occitanie initié en 2020, par un consortium de chef de file régionaux (URCPIE, Nature en Occitanie, CEN Occitanie et FRC Occitanie avec le soutien de la Région, de l'Etat et de l'Agence de l'Eau Adour Garonne), la FRC O a fait valoir les acquis et les outils créés avec le projet Mileoc. Certains vont pouvoir être repris, améliorés et démultipliés sur le territoire régional, notamment vers l'est de la région.

**Indicateurs de résultat :**

Nombre de bénévoles et professionnels mobilisés (agriculteurs / forestiers / exploitants / propriétaires fonciers / aménageurs)	470
Nombre de communes	250
Nombre de sociétés de chasse / exploitations / propriétés impliquées / entreprises	166
Nombre de sites ou territoires d'intervention (échelle micro)	100
Nombre d'espaces naturels, aires protégées ou territoires en propriété ou gestion (échelle macro)	0
Nombre de contrats de gestion mis en œuvre (faune / flore / milieu / environnemental ou territorial)	0
Surface aménagée	0 ha
Longueur aménagée	0 m
Nombre de LIFE, PNA et PNG	0
Nombre de programmes de réintroduction	0
Nombre de protocoles d'expertise utilisés et/ou mis en œuvre (faune / flore / milieu / environnemental / impact / territorial)	0
Surface en expertise	0 ha
Nombre de protocoles scientifiques utilisés et/ou mis en œuvre (suivi & connaissance)	0

Nombre de rapports d'expertises et d'ingénieries produits	0
Nombre de rapports ou publications à caractère scientifique produits	0
Nombre de sorties effectuées sur les protocoles scientifiques	0
Nombre de visiteurs, de personnes sensibilisées et /ou formées	0
Nombre d'opérations et/ou interventions	0

**Commentaire(s) additionnel(s) :**

**Bilan financier :**

**Synthèse des dépenses réalisées :**

Dépenses	Montant prévisionnel	Montant réalisé	% de réalisation
Frais de déplacement, subsistance et hébergement	0,00 €	470,06 €	
Frais de personnel	153 536,51 €	182 005,51 €	118,54 %
Frais indirects	23 030,47 €	27 300,83 €	118,54 %
Frais prestations externes	178 136,38 €	153 744,56 €	86,31 %
Infrastructures, équipement et travaux	0,00 €	9 907,01 €	
<b>TOTAL CHARGES</b>	<b>354 703,36 €</b>	<b>373 427,97 €</b>	

**Synthèse des produits mobilisés :**

Recettes	Montant prévisionnel	Montant réalisé	% de réalisation
== Ecocontribution (saisie obligatoire) ==	35 470,34 €	35 470,34 €	100 %
Fonds propres	0,00 €	18 724,61 €	
Fonds Européens - FEDER	212 822,01 €	212 822,01 €	100 %
Établissements Publics autre que OFB - Autre	106 411,01 €	106 411,01 €	100 %
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>354 703,36 €</b>	<b>373 427,97 €</b>	

**Liste des pièces jointes :**

Pièces relatives à la justification financière - V1 :

P1\_311- Bilan RH 2019\_2020.XLSX  
P2\_311- Bilan RH 2020\_2021.XLSX  
311\_Formulaire\_justification\_solde\_31\_12\_20VL.xlsx  
P3 à P25\_compressed.pdf  
P26 à P57\_compressed.pdf

Action 1 - Livrables et/ou documents - V1 :

311\_Rapport Technique\_Action1\_MILEOC.pdf  
12-32\_diag\_travaux.pdf  
46\_conventions travaux.pdf  
82\_fiches\_travaux.pdf  
31\_fiches\_travaux.pdf

Action 2 - Livrables et/ou documents - V1 :

Lettres d'infos MILEOC.pdf  
Panneaux31.pdf  
FDC46\_COM\_plaquette\_panneau.pdf  
FRCO\_PPT ANB MILEOC.pdf  
Panneaux81et82.pdf

Action 3 - Livrables et/ou documents - V1 :

ppt\_Copil12et32-min.pdf  
ppt\_Copil46et82-min.pdf  
FDC31\_COPIIL dptal 2020.pdf  
FRC\_2020-02-26 COTECH.pdf

Photos illustratives - V1 :

Illustr\_46.pdf  
Illustr\_82.pdf  
Illustr\_31584-01.pdf

Attestation sur l'honneur :

AttestationSurHonneurFederation.pdf